

Liste matériel - classe de CP -	
1	cartable (<i>de préférence sans roulettes</i>)
2	trousses (<i>1 pour le matériel courant / 1 pour les feutres et crayons de couleur</i>)
4	crayons à papier
3	stylos bleus
1	gomme blanche
1	paire de ciseaux
1	taille crayon avec réservoir
1	boite de 12 crayons de couleur
1	boite de 12 feutres
1	ardoise blanche
10	feutres pour ardoise (bleus ou noirs)
1	chiffon pour effacer (<i>un gant de toilette par exemple</i>)
1	règle de 20cm (<i>non souple</i>)
12	sticks de colle
1	grand classeur A4 rigide
1	grande pochette A4 avec rabats et élastiques
cahiers à grands carreaux avec couverture en polypropylène (= <i>couverture colorée en plastique transparent pour éviter l'utilisation de protège-cahier</i>)	
2	petits cahiers 96 pages verts
1	petit cahier 96 pages jaune
1	petit cahier 96 pages orange
1	petit cahier de travaux pratiques (1 page blanche, 1 page à carreaux)
1	paire de baskets souples (sans lacets) dans un petit sac en tissu portant le nom de l'enfant.(à apporter jeudi 3.09)

NB : à la rentrée, en fonction de la classe dans laquelle sera affecté votre enfant, il vous sera demandé 2 ou 3 articles complémentaires spécifiques à sa classe.

L'école fournit le livre de lecture, le papier et le matériel d'arts plastiques, le papier nécessaire aux photocopies.

Veillez munir votre enfant de la totalité du matériel dès le jour de la rentrée en prenant soin d'y faire figurer son prénom y compris sur les stylos, crayons et feutres. Mettez les stylos, crayons, sticks de colle et feutres d'ardoise dans un petit sachet-congélation ; ils seront stockés en classe. Chaque enfant disposera de sa réserve qui lui sera redistribuée en fonction de ses besoins.

Par ailleurs, en fonction de la classe de votre enfant, il vous sera demandé :

-1 chèque (*ou espèces*) pour l'achat des 3 fichiers de lecture et de mathématiques.

-1 chèque de **10€** (*ou espèces*) pour la cotisation volontaire à la coopérative scolaire.

(*les chèques sont à établir à l'ordre de la « coopérative scolaire de l'avenir 57 »*).

NB : Suite au confinement et à la réduction du nombre de sorties scolaires en 2020, pour l'année 2020/2021 la cotisation pour la coopérative est exceptionnellement diminuée à 10€.

-1 attestation d'assurance scolaire garantissant la responsabilité civile **et** la garantie individuelle accident corporel.